

Mai 2020

Voici votre nouvelle infolettre sur le Programme d'identification visuelle (PIV).

Nouvel aide-mémoire

Un nouvel aide-mémoire a été diffusé dans l'encadré de la [page sur les normes graphiques du site Web](#). Il traite des éléments qui composent le bandeau d'en-tête des sites Web dans les différents modes d'affichage. N'hésitez pas à le consulter et à y revenir, car beaucoup de questions m'ont été posées à ce sujet dans les derniers mois.

Qui s'occupe de quoi quant aux différentes normes visuelles du gouvernement?

De temps à autre, les gens ne savent pas à qui s'adresser pour leurs questions d'ordre visuel quant aux différentes normes à appliquer au gouvernement. Voici un rappel des organisations et des unités administratives responsables des dossiers qui touchent le travail des graphistes et des communicatrices et communicateurs.

Programme d'identification visuelle

La responsabilité du PIV revient à la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor. [Un réseau de personnes-ressources dans les ministères et les organismes assujettis](#) est là pour soutenir les gens qui ont des questions quant aux normes d'application de ce programme.

Image gouvernementale *Votre gouvernement*

L'application de l'image gouvernementale, qui utilise, depuis la fin de 2018, le thème *Votre gouvernement*, relève de la Direction de la coordination des communications gouvernementales, au Secrétariat à la communication gouvernementale (ministère du Conseil exécutif). Les éléments ainsi que les règles d'application de cette image ne font pas partie du PIV, mais ils sont soumis à ses règles. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section consacrée à l'image gouvernementale dans [l'intranet de la communication gouvernementale](#).

Québec.ca

La porte d'entrée Web du gouvernement du Québec possède aussi sa propre charte graphique, basée sur le [système de design gouvernemental](#), qui permet de définir le visuel et les composantes de son interface et de celles des sites qui doivent y ressembler. Le site Quebec.ca est géré par la Direction des communications numériques gouvernementales, au Secrétariat à la communication gouvernementale (ministère du Conseil exécutif). Des règles sur la rédaction, le

référencement, les [gabarits de mise en page](#), les images, les adresses URL et les contenus promotionnels peuvent être consultés dans [cette page du site](#).

Une [section de questions et réponses](#) peut vous aider à mieux comprendre les enjeux qui concernent les campagnes gouvernementales et la stratégie de communication numérique.

[Archive des infolettres précédentes](#)

Je vous remercie. À la prochaine!
Simon Bastien